

AUTO

RISQUES AGGRAVÉS



POUR LES CONDUCTEURS MALUSSÉS
 À PARTIR DE 25 ANS

Une assurance complète conçue pour protéger
 tous les conducteurs malchanceux

L'offre en synthèse



3

FORMULES

Avec des garanties
 sur-équipées

3

USAGES

Vie privée, Domicile/Travail
 ou Affaires

6

OPTIONS

Effets personnels,
 Protection du conducteur...

Les conditions d'accès

Pour souscrire, le conducteur doit :

- ✓ être une personne physique âgée de 25 ans ou plus, avec au moins 12 mois d'assurance durant les 3 dernières années ;
- ✓ être le gérant ou dirigeant de la société en usage Affaires ;
- ✓ avoir un permis de conduire européen ;
- ✓ conduire un véhicule homologué et immatriculé en France Métropolitaine.

Les exclusions

- ✓ véhicule de 3,5 tonnes ou plus ;
- ✓ usage professionnel tous déplacements, tournées, transport public, de marchandises... ;
- ✓ flotte de véhicules, VSP, location... ;
- ✓ moins de 3 ans de permis (sauf pour un « nouveau » permis obtenu à la suite d'une annulation) ;
- ✓ flotte de véhicules, VSP, location... ;
- ✓ délits de fuite, récidive alcoolémie, stupéfiants, refus d'obtempérer, défaut d'assurance.

AUTO

RIQUES AGGRAVÉS



Le point sur les garanties et services

› Garantie responsabilité civile

Protection de l'assuré, des conducteurs autorisés, des passagers vis-à-vis des tiers par suite d'accident, d'incendie, d'explosion causés par eux ou le véhicule assuré.

› Garantie défense pénale et recours

Défense pénale et recours de droit commun en vue d'obtenir la réparation d'un préjudice personnel de l'assuré, suite à accident.

› Protection juridique

Assistance pour tout litige rencontré lors de la conduite du véhicule garanti et prise en charge des frais engagés (pour suivre un stage de récupération de points ou repasser le permis de conduire).

› Assistance

Pour le conducteur, ses passagers et le véhicule, en cas d'accident, de crevaison, panne, incendie ou vol du véhicule.

› Garantie sérénité coup dur

Prise en charge des cotisations dans la limite de 1 000 € en cas de licenciement économique, de longue maladie, dépôt de bilan.

› Garantie protection du pilote

Couvre le conducteur jusqu'à 160 000 €, en cas de préjudices subis à la suite d'un accident corporel, que vous soyez responsable ou non.

› Effets, objets et accessoires

Indemnisation des dommages subis par les effets et objets transportés et par les accessoires lorsqu'ils sont endommagés en même temps et dans les mêmes circonstances que le véhicule assuré.

Les atouts qui font la différence



+ Les interruptions d'assurance sont acceptées

+ Les antécédents d'alcoolémie (jusqu'à 1.50g/L de sang) sont acceptés, sans récurrence

+ Les suspensions ou annulations de permis sont acceptées

Les Plus du contrat

+ **160 000 €** de plafond de garantie conducteur
+ **7 sinistres** acceptés à la souscription